



# Budget Annexe 2022

# SOMMAIRE

## BUDGET ANNEXE SPANC

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le mode de financement des investissements

### RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

# BUDGET ANNEXE SPANC 2022

Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CADEMA s'équilibre en fonctionnement à **100 500€** et **69 250€** en investissement.

	Libellé	Mt Voté CP	DM N°1	BP + DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT	011- Charges à caractères Générales	16 500 €	10 750 €	27 250 €
	012 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	4 000 €	- €	4 000 €
	023 - Virement à la section d'investissement	80 000 € -	10 750 €	69 250 €
	<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>100 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>100 500 €</b>
	74 - Subventions et participations des collectivités territoriales	100 500 €	- €	100 500 €
	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>100 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>100 500 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	20 Immobilisation Incorporelles	80 000 € -	10 750 €	69 250 €
	<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>80 000 € -</b>	<b>10 750 €</b>	<b>69 250 €</b>
	021 - Virement de la section de fonctionnement	80 000 € -	10 750 €	69 250 €
	<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>80 000 € -</b>	<b>10 750 €</b>	<b>69 250 €</b>





# Section de fonctionnement

# LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

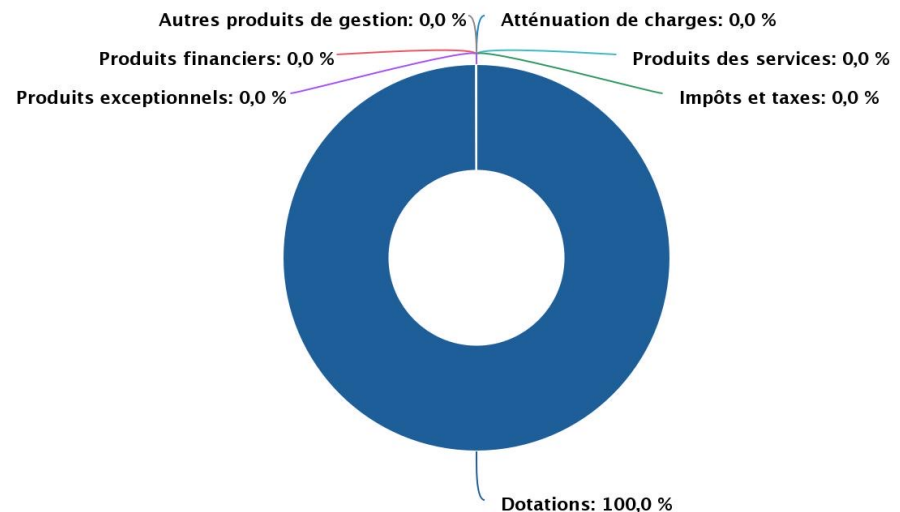
Ici, la section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante liée au budget SPANC.

On retrouve toutes les recettes récurrentes liées à ce budget annexe SPANC de la CADEMA, à savoir :

- Les subventions et participations des Collectivités territoriales (100%);

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **100 500€**.

Structure des recettes réelles de fonctionnement



# LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes affectées au budget annexe SPANC de la CADEMA, à savoir principalement :

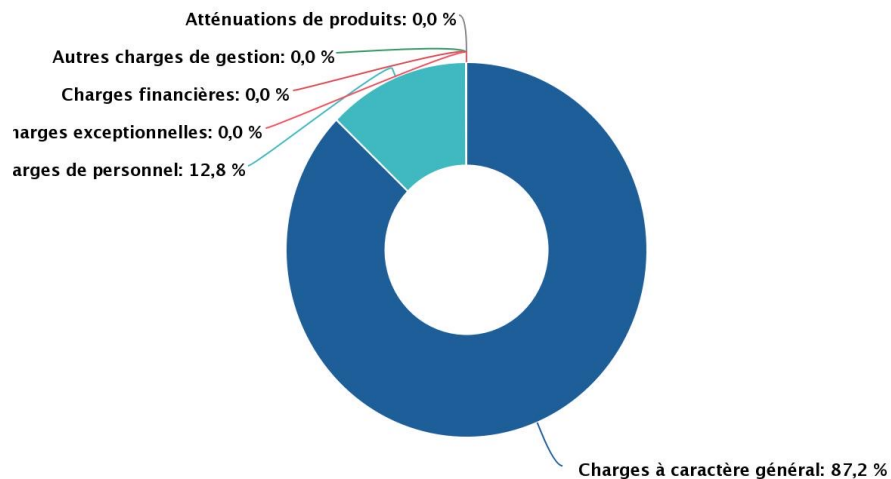
- Les charges à caractère général (87,2%);
- La Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (12,8%)

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 31 250 €

Un virement à la section d'investissement a été opéré à hauteur de 69 250 €

Ce qui fait le total de dépenses de fonctionnement de **100 500 €**

Structure des dépenses réelles de fonctionnement







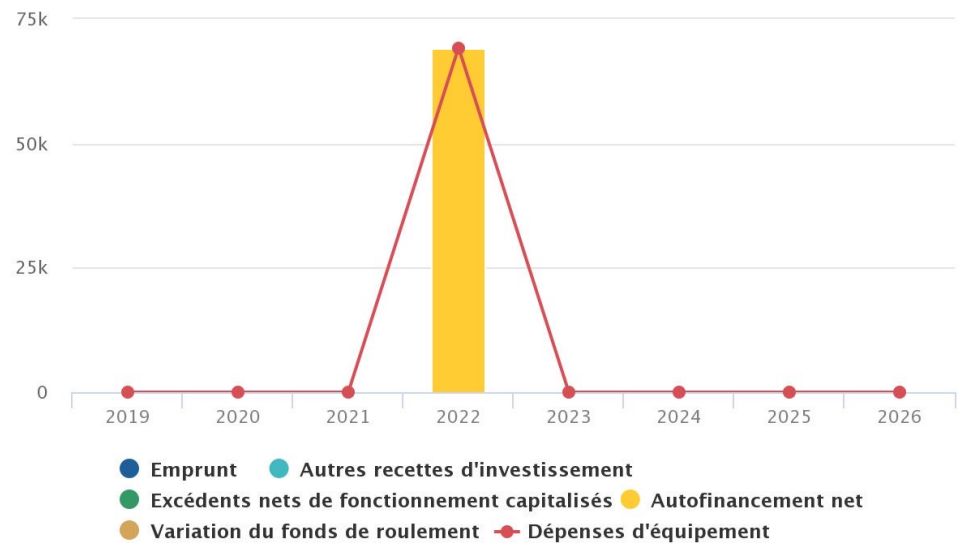
# Section d'investissement

## Le mode de financement des investissements

Les dépenses d'équipement pour 2022 s'élèvent à hauteur de **69 250 euros**.

Elles sont financées à 100% par la CADEMA.

### Mode de financement des investissements







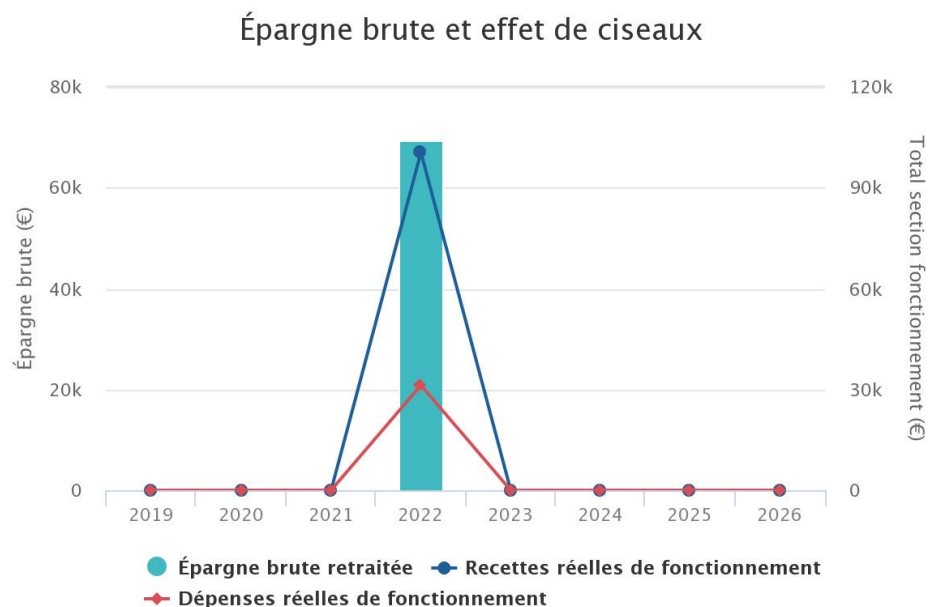
# Ratios d'analyse financière

# RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

En 2022, elle est de **69 250 euros**.



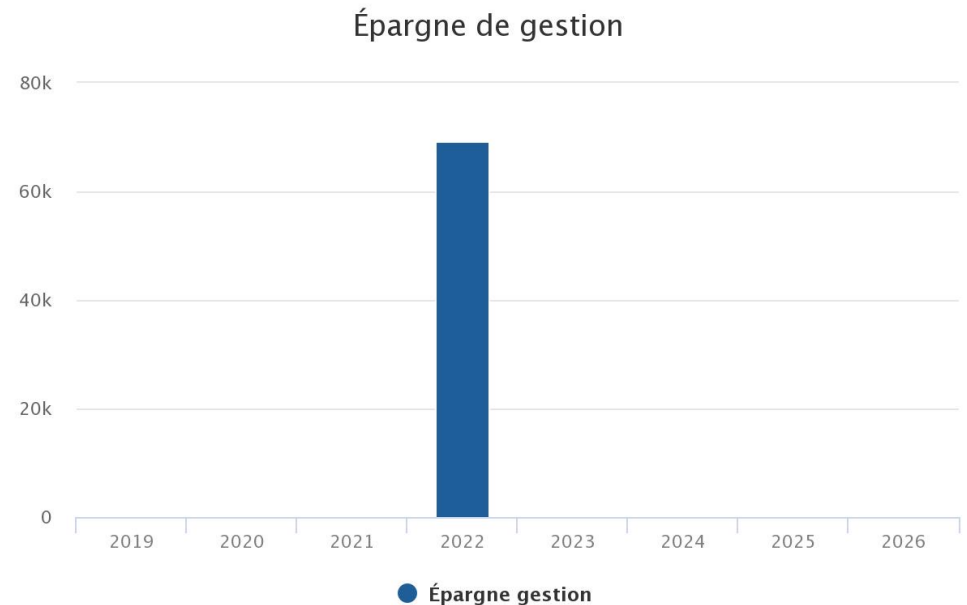
# RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

**L'épargne de gestion** représente l'excédent de la section de fonctionnement dans son fonctionnement le plus courant.

Elle est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette (chapitre 66).

Cet indicateur permet d'analyser l'augmentation ou la diminution des marges de manœuvre d'une Collectivité dans son fonctionnement quotidien.

**En 2022, elle est de 69 250 euros.**



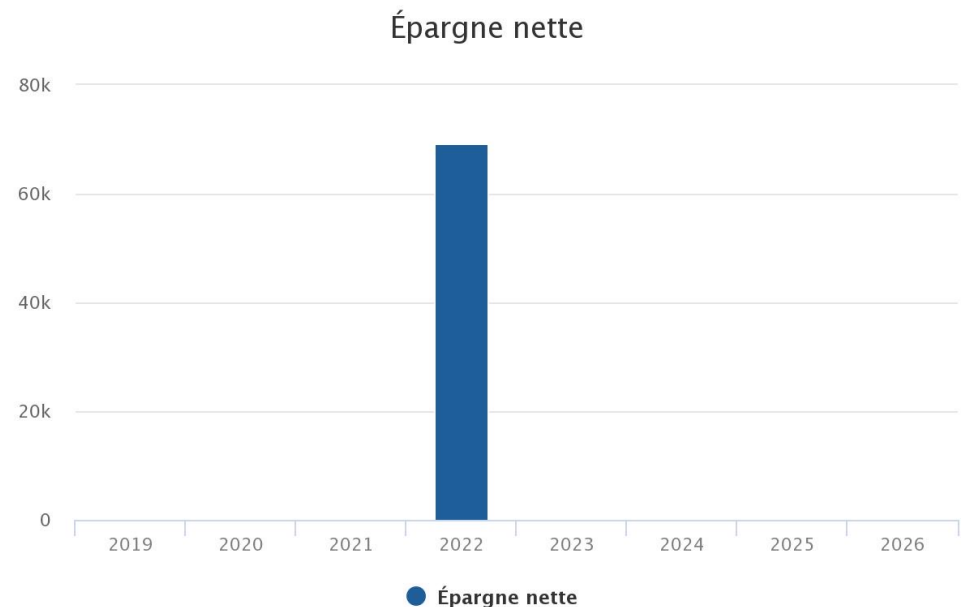


# RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

En 2022, elle est de **69 250 euros**.



# RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

**Le taux d'épargne brute** correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

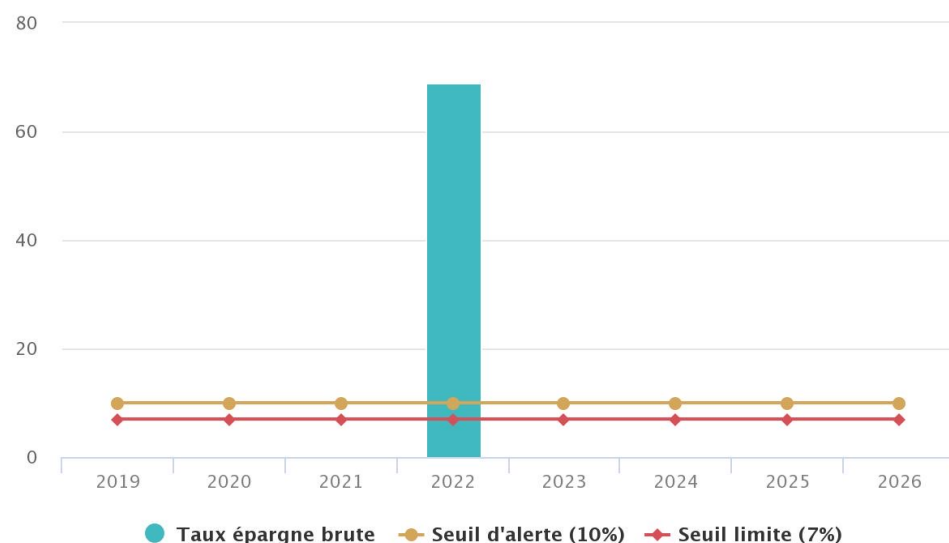
Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

**En 2022, il est d'environ 68,91%**

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



# RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

**La capacité de désendettement** constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute.

Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situait aux alentours de 5,5 années en 2021 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2021).

**Nous n'avons pas d'encours de dette pour ce budget annexe.**

Capacité de désendettement de la collectivité

